

Au nom du parti néo-démocrate, j'ai alors dit, et je le répète, que contrairement à ce qu'a décidé le gouvernement, le taux aurait dû être de 3 p. 100 et non de 4 p. 100. Bien que le gouvernement n'ait aucunement prouvé que le taux de 4 p. 100 était bien «la moyenne à long terme», et je le défie de le faire maintenant, ce qui est grave, c'est qu'il abandonne totalement toute notion de taux fixe dans ce budget et qu'il renonce totalement à s'engager à financer le chômage au-delà d'un certain point à même les recettes générales. Le budget ne prévoit pas de norme. Il ne fait aucune mention du plein emploi. Et, surtout, le gouvernement ne compte rien faire pour contenir autant que possible le chômage.

M. Stanfield: C'est cela la modération.

M. Broadbent: C'est exact. Comme le dit le chef de l'opposition (M. Stanfield), c'est ainsi que le gouvernement conçoit la modération. On va ni plus ni moins demander aux travailleurs canadiens d'assumer presque tous les frais dus aux périodes cycliques de chômage en augmentant sans cesse le montant de leur cotisation alors qu'ils ne sont nullement responsables de la situation.

C'est une mesure vraiment rétrograde, qui non seulement modifie les détails de la loi actuelle, mais qui sape radicalement son principe de base. C'est révoltant. J'espère que l'ancien ministre du Travail, qui est actuellement ministre des Postes et qui est sorti de la Chambre lorsque le ministre des Finances a commencé à parler de l'assurance-chômage, participera au débat et nous dira ce qu'il pense d'un gouvernement qui a failli à sa promesse d'empêcher l'aggravation du chômage.

L'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras), dont la loi relève, doit certainement justifier cette nouvelle taxe rétrograde que tous les travailleurs doivent payer pour couvrir le coût du Régime. Il doit dire aux Canadiens pourquoi les travailleurs, hommes et femmes, devront payer davantage chaque année à venir simplement parce qu'en raison du chômage élevé de ces dernières années, le régime devra être financé dans une plus large mesure par les recettes fiscales en général. Il devra nous expliquer pourquoi il est juste qu'un régime dont le plafond des cotisations se situe actuellement à environ \$8,300 des gains cotisables, si bien que ceux qui gagnent plus de \$8,300 payent proportionnellement moins que ceux qui gagnent moins, assure le financement du chômage sur lequel le Canadien moyen n'a aucun contrôle. C'est absolument inadmissible.

Revenons-en maintenant au domaine de la santé. Tout comme les changements proposés au financement de l'assurance-chômage, les modifications apportées à la part fédérale du financement des frais médicaux représentent un revirement de la politique nationale. Le ministre des Finances a déclaré que le partage des frais hospitaliers et médicaux entre les gouvernements fédéral et provincial vise à fournir des services complets à tous les Canadiens, quel que soit leur revenu. En disant que cet objectif a été atteint depuis longtemps, le ministre fait là une autre affirmation contestable, à mon avis, mais je tiens surtout à insister vivement sur le fait que cette proposition budgétaire va saper les progrès réels réalisés dernièrement et empêcher toutes les provinces sauf les plus riches d'améliorer leur régime.

Quoique le ministre ait lui-même reconnu que la part fédérale du financement des frais médicaux et hospitaliers a augmenté de 19.9 p. 100 l'an dernier par rapport à 1973, il a arbitrairement déclaré dans le budget qu'au cours des trois prochaines années, le gouvernement fédéral limitera

Budget—M. Broadbent

la hausse de ses contributions à 13 p. 100 la première année, 10½ p. 100 la deuxième et 8½ p. 100 la troisième.

D'où viennent ces chiffres? Les a-t-il sortis au hasard d'un chapeau? Pourquoi les impose-t-il aux provinces unilatéralement? Je ne connais pas les raisons qui ont inspiré sa décision, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ferait bien de nous les expliquer au cours du débat. Il n'est pas particulièrement désireux de participer au débat, paraît-il. Je comprends aisément pourquoi il ne tient pas à essayer de justifier l'injustifiable. Ce que je sais, ce sont les conséquences que ces mesures auront pour les provinces, pour la santé des citoyens et pour l'unité nationale.

Cela veut dire que les provinces pauvres ne parviendront pas à s'en sortir, que certaines d'entre elles devront réduire leurs services de santé déjà existants, que de nouveaux programmes de soins dentaires et de maisons de repos seront diminués ou éliminés complètement, que les provinces auront à imposer de nouvelles taxes et des frais prohibitifs. C'est aussi simple que déplorable: l'inégalité dans les soins ne fera que s'aggraver au Canada, pour ce qui est du traitement des malades. Le gouvernement libéral va à rebours de l'histoire sociale de notre pays. Je le dis bien sérieusement.

Une voix: Pourquoi parlez-vous ainsi?

M. Broadbent: Un libéral de l'arrière-ban me demande pourquoi je parle ainsi. La raison en est bien évidente. S'il n'a pas écouté ce que j'ai dit, il devrait se reporter aux déclarations faites par les premiers ministres provinciaux depuis 24 heures.

• (1640)

Ils estiment que les provinces et le gouvernement fédéral devraient se partager également le coût de tous les services de santé. Le gouvernement fédéral n'est donc pas le seul à vouloir supprimer des augmentations injustifiées. Mais lorsque le gouvernement libéral coupe arbitrairement les crédits et revient sur son engagement de payer les inévitables augmentations du coût des services de santé, il méconnaît gravement le désir légitime des provinces d'atteindre les objectifs fixés en commun; de plus, il montre qu'il est prêt à sacrifier, de façon délibéré, la santé des Canadiens—pour Dieu sait quels avantages.

Une voix: Foutaise.

M. Broadbent: Ce n'est pas de la foutaise. Lorsque la réalité ne plaît pas aux libéraux, ils sortent leur injures. J'espère que le député a autre chose à apporter que les paroles creuses qu'il se permet actuellement et qu'il participera utilement au débat par la suite.

J'en arrive maintenant au logement. Tout le monde reconnaît qu'il y a actuellement une crise du logement au Canada. Le premier ministre lui-même a employé ce mot—à Vancouver je crois, quatre jours seulement avant les élections. Les taux d'intérêt hypothécaires sont exorbitants; dans les villes, le terrain est inabordable et il y a pénurie de maisons. Il s'agit donc d'une crise très grave. S'il est un secteur qui exige une intervention du gouvernement, c'est bien celui-là. De plus, dans ce domaine, à l'encontre de certains autres, des mesures adéquates pourraient à la fois satisfaire les besoins de la population, combattre l'inflation et créer des milliers d'emplois.